

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Octobre 2015

Présents : M. Eric BOUCHER, M. Roger DEGAS, Mme Marie-Christine BONDON, M. Michel PICONTO, Mme Claire FONTAGNERES, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, M. Laurent MOUILLAC, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU

Excusée : Mme Muriel SIBEYRE

Absents : M. Denis LURTON, M. Emmanuel RUET

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PICONTO

Procès-verbal de la réunion du 6 Octobre 2015 : adopté à l'unanimité.

2015_2010_01 : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC **Aménagement des espaces publics en Centre Bourg – Tranche 2** **Sécurisation de la traversée du Bourg – Entrée et Approche Ouest (RD2)** **Travaux – Attribution du marché**

Le Conseil Municipal s'est engagé dans le cadre d'une Convention d'Aménagement de Bourg selon une programmation de travaux sur plusieurs années.

Une première tranche de travaux a été réalisée au Bourg (entrée et approche Est) sur l'Avenue de la 5^{ème} République (RD2) et à Mathéou (RD105E1).

Afin de pouvoir procéder aux travaux de la deuxième tranche concernant la sécurisation de l'axe principal de circulation sur l'Avenue de la 5^{ème} République (RD2) à l'entrée et à l'approche Ouest du Bourg, une consultation d'entreprises a été lancée.

Les travaux ont été décomposés en 2 lots :

- . lot 1 : Terrassement, assainissement, revêtement de sol, mobilier urbain
- . lot 2 : Plantations, entretien

Après examen des dossiers, il vous est proposé de retenir :

- pour le lot 1 : Colas S.O. Agence Sarrazy de Cissac (33250) pour 244 306.40 € HT (293 167.68 € TTC) comprenant :

. l'offre de base pour 239 431.40 € HT (287 317.68 € TTC)

. l'option canalisation CR3 pour 4 875.00 € HT (5 850.00 € TTC)

- pour le lot 2 : Jardins de Guyenne d'Arsac (33460) pour 14 982.10 € HT (17 978.52 € TTC) correspondant à l'offre de base

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- retient :

. pour le lot 1 : Colas S.O. Agence Sarrazy de Cissac (33250) pour un montant 244 306.40 € HT soit 293 167.68 € TTC

. pour le lot 2 : Les Jardins de Guyenne d'Arsac (33460) pour un montant de 14 982.10 € HT soit 17 978.52 € TTC.

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce marché d'un montant global de 259 288.50 € HT soit 311 146.20 € TTC.

2015_2010_02 : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC

Travaux de voirie – Route du Port d'Issan

Travaux 2015 – Choix de l'entreprise

Vu l'état de la voirie sur la Route du Port d'Issan entre la RD2 et le poste de relevage

Et suite à la consultation des entreprises, il vous est proposé de retenir l'entreprise Colas, agence Sarrazy de Cissac (33250) pour un montant de 116 590.80 € HT soit 139 908.96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- retient l'entreprise Colas, agence Sarrazy de Cissac (33250) pour un montant de 116 590.80 € HT soit 139 908.96 € TTC.

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché

**2015_2010_03 : INTERCOMMUNALITÉ - Syndicat Mixte des Bassins Versants Artigue-Maqueline
Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du programme de restauration et d'entretien des réseaux
hydrographiques de l'Artigue et de la Maqueline – Avis**

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline a prescrit une enquête publique environnementale du 02.11.2015 au 04.12.2015 inclus, préalable à la Déclaration d'Intérêt Général du programme de restauration et d'entretien des réseaux hydrographiques des bassins versants de l'Artigue et de la Maqueline.

Il vous est demandé de donner un avis sur le dossier de cette DIG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- émet un avis favorable

2015_2010_04 : ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Validation de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, a imposé le principe d'une accessibilité généralisée des bâtiments recevant du public au 1^{er} Janvier 2015.

Malgré les travaux déjà réalisés, l'Etat, les collectivités territoriales et les propriétaires exploitants de bâtiments recevant du public, ont pris du retard. En conséquence, un nouveau dispositif consiste à programmer sur 3 ans, voir 6 ans sous certaines conditions, des travaux et des financements précis à travers un Agenda d'Accessibilité à déposer auprès des services préfectoraux.

Pour notre commune, un diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux a été réalisé en 2011. Certains travaux ont déjà été réalisés et d'autres restent à faire. Le montant des travaux est estimé à 84 600 € ; cette dépense sera étalée sur les 6 années à venir : de 2016 à 2021.

A terme, tous les établissements communaux recevant du public seront accessibles ; à l'exception de l'église pour laquelle une dérogation sera demandée du fait de son classement en tant que Monument Historique.

Monsieur le Maire présente la programmation sur les 6 années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu – période du 07.10.2015 au 20.10.2015

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
21/2015	M. Mme Sébastien CHARLIER	2 Chemin de Péséou	non bâti	09/10/2015	renonciation
22/2015	M. Mme Sébastien CHARLIER	2 Chemin de Péséou	bâti sur terrain propre	09/10/2015	renonciation
23/2015	M. Francis PAILLET	7 avenue de la 5ème République	bâti sur terrain propre	12/10/2015	renonciation
24/2015	M. Mme Lucien QUINEMANT	4 Chemin de la Forge	non bâti	12/10/2015	renonciation
25/2015	M. François DESPAX	35 Route des Eycards	non bâti	12/10/2015	renonciation

*** Autres décisions prises**

Néant